

CIRCULAIRE

Spécial 56ème Congrès

Samedi 03 Juin 2023
Au Collège Stendhal de Fosses

**Exprimez-vous par vos votes
sur les actions à mener !
Devenez administrateur !**

Echanger avec vos administrateurs départementaux

Sommaire

P.1
Congrès

P.2
Programme

P.3

Candidature
Conseil
d'Administration
du CDPE95

Directeur de la
publication :
Mariam
RAHHALI

Co-Présidente
du CDPE

Avant le congrès :

Tous les présidents de Conseils locaux ont reçu courant avril l'état de situation de leur conseil local. Pour être pris en compte, **les adhésions ainsi que les bureaux devront être parvenus au CDPE au plus tard le 15 mai 2023**. (Un problème ? Appelez-nous !)

La commission des mandats se réunira le **17 mai 2023** afin d'arrêter la liste des Conseils locaux « conformes ». Chaque Président de Conseil Local dont le bureau aura été validé, recevra alors un pouvoir précisant le nombre de mandats obtenus pour le congrès :

- 1 mandat pour 10 adhérents ou par fraction de 10 cotisants.

Le Conseil d'Administration départemental du **23 mai 2023** tranchera sur les derniers litiges. **Seuls les conseils locaux dont les bureaux auront été validés pourront participer aux votes** au prorata du nombre d'adhérents par Conseil Local.

Le jour du Congrès :

Tous les adhérents sont conviés mais pour des questions d'organisation nous vous demandons de vous inscrire.

Les mandats vous seront envoyés par mail avec la procédure à suivre pour participation au congrès **et ses mandats devront être renvoyés par mail, signés et complétés par le Président du Conseil Local** pour vous exprimer lors des votes.

Merci aux Présidents des Conseils Locaux de bien vouloir diffuser cette circulaire auprès de tous leurs adhérents pour une meilleure transmission des actions menées par la FCPE sur le département.

(Circulaire disponible sur : www.fcpe95.com)

Cette année le congrès se déroulera en physique.

Inscription :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=xRS4FBfuQk-z9FcpNI086ddfuHHarBdEgvg2F57EbHRUMTZPUVNPRzUxNExGNkc2NDkyVjgwUk85Vi4u>

Les votes se feront soit par voie électronique soit en direct le jour du congrès. Une adresse mail spécifique servira à tous les échanges entre les conseils locaux et le CDPE.

Cette adresse est : congres.cdpe95@fcpe95.com

Samedi 03 Juin de 9h à 17h00 : Congrès de la FCPE 95 !

au Collège Stendhal
Av. de Beaumont, 95470 Fosses

8h30 Accueil et café des congressistes



Le matin rapport financier, rapport de commission contrôle financier, rapport d'activité, présentation des candidats au conseil d'administration et les différents votes.

Repas sur place

L'après-midi 2 ateliers seront proposés avec une restitution de ceux-ci en plénière.



Elections des Administrateurs Départementaux au conseil d'administration de la FCPE 95

Avis de recherche de nouveaux administrateurs dynamiques !

- Le CA du CDPE peut compter 24 Administratrices ou administrateurs
- **24** administrateurs et administratrices sont en cours de mandat mais certains sont en fin de mandats.
- Il y a donc **des postes d'administrateurs et administratrices qui s'ouvrent à vous.**

*Le Conseil d'administration recevra les dépôts de candidatures validées par le Président du Conseil local jusqu'au : **20 MAI 2023 à midi.***

Qu'est-ce qu'un administrateur départemental ?

Il est élu pour 3 ans par le Congrès Départemental après acte de candidature présentée par son conseil local.

L'acquisition des compétences nécessaires à l'accomplissement de la mission d'administrateur se fera bien entendu progressivement.

Un administrateur n'est jamais seul et peut compter sur l'aide des autres administrateurs et **ne prend que la part de travail qu'il est en mesure d'assumer.**

Rôle d'un administrateur départemental

Il s'engage à siéger au Conseil d'Administration de la FCPE95 qui se réunit une fois par mois et devra aider un secteur correspondant à une ou plusieurs villes avec un ou plusieurs conseils locaux.

Sa tâche sera notamment de :

- Animer les relations et le dialogue entre les conseils locaux d'un secteur,
- Relayer les informations nationales et départementales vers les conseils locaux,
- Apporter un soutien, des réponses aux adhérents, conseils locaux qui le sollicitent,
- Éventuellement participer aux assemblées générales ou autres réunions des conseils locaux l'ayant invité,
- Éventuellement se déplacer pour aider les conseils locaux à se former ou s'organiser.

*Une visioconférence sera organisée le lundi **12 Mai à partir de 21H00** pour répondre aux questions que vous pouvez vous poser sur le rôle d'administrateurs et administratrice.*

Toutes les informations seront mises à jour sur le site de la FCPE 95 : www.fcpe95.com

Commissaire aux comptes

Appel à candidatures : Nous recherchons des commissaires aux comptes pour l'année 2023-2024 leur rôle est de vérifier et de valider les comptes 2023 de la FCPE 95.

Ils ont aussi pour mission de présenter un rapport au congrès départemental et de proposer la validation ou non des comptes de l'association.

Cette commission des comptes se réunit 1 à 2 fois dans l'année ainsi qu'au congrès, cela vous permettra d'avoir une vue d'ensemble sur l'organisation de la FCPE 95.

Si cela vous intéresse vous pouvez nous contacter par mail
congres.cdpe95@fcpe95.com